

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 MARS à 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,  
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, DELILLE  
Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie,  
BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTS EXCUSÉS** : RIVIERE Fabrice, MERIENNE Frédéric,

**ABSENTS** : BOYREAU Carole, EUVRIE Charles

**POUVOIR** : MERIENNE Frédéric à PAIMBLANC Benjamin

**SECRÉTAIRE** : SANVICENTE Frédérique

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) PRESENTATION DU BUDGET 2016**

Des documents de travail sont distribués aux membres du Conseil Municipal afin de pouvoir suivre l'exposé du compte administratif, du compte de gestion et du budget, du CCAS d'une part et de la commune d'autre part :

- balance des résultats de fin d'exercice du compte administratif,
- copie des résultats d'exécution budgétaire de l'exercice (états II-1 et II-2 du compte de gestion de la perception),
- explication de l'affectation des résultats de fin d'exercice,
- documents de préparation indiquant, article par article, les réalisations de l'année 2015 ainsi que les propositions soumises à la discussion du conseil municipal pour le budget 2016,
- tableau des subventions aux associations (réalisations 2015 + propositions pour 2016).

Les articles sont étudiés ligne par ligne, les explications nécessaires étant données notamment quant aux réalisations sur l'exercice 2015.

Le CCAS ayant été dissout, les secours financiers feront l'objet d'une nouvelle imputation budgétaire (6713) dans le budget de la commune.

Les comptes de la commune de cette fin d'exercice sont déficitaires en section investissement (100 083,27€) et excédentaires en section fonctionnement (31 501,40€).

Dans les projets 2016, ont été inscrit le changement des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, l'aménagement d'un atelier aux normes dans les locaux existants pour un coût

global de 30 000 € et la réfection des trottoirs rue du Général de Gaulle pour un montant estimé de 64 269 €.

Le maintien des subventions dans leur globalité donne lieu à discussion, afin de savoir s'il est compatible avec une gestion très serrée de toutes les dépenses.

L'état n°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n'a, à ce jour, pas encore été transmis par les services du Ministère des Finances Publiques.

Mais en estimant les bases de calcul et dans l'objectif d'atténuer le déficit financier de la commune, il est envisagé d'augmenter légèrement cette année encore les taux d'imposition. Une augmentation de 1,5 % est étudiée par le biais de simulations chiffrées. Le gain pour la commune serait d'environ 3 000 €.

Le vote définitif de ces taux se fera lors de la réunion de vote du budget.

### **III) DIVERS**

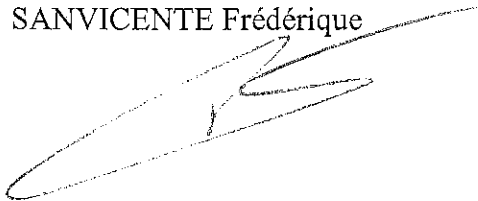
- ↳ Communauté de Communes : dans le cadre de la loi NOTRe, obligation est faite de mettre à disposition du public dans toutes les communes de la CDC, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce dernier est impératif pour la CDC qui comprend une commune de plus de 3 500 habitants. Il fait état de la situation financière 2015 et des prévisions budgétaires 2016.
- ↳ Ecole: un conseil d'école a eu lieu le 29/02/2016. Il y a 161 élèves scolarisés en primaire et 89 en maternelle. Tous les élèves de CE2 ont reçu leur permis piéton. Le carnaval aura lieu le 1<sup>er</sup> avril.

Séance levée à 21h45

Délibérations du conseil municipal prises lors de la séance du 7 mars 2016 :

NÉANT

SANVICENTE Frédérique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FS', written over a horizontal line.